

Réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

Objectifs de la formation

Comprendre comment réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

Enjeux

Etre capable d'identifier les risques sur son exploitation

Déroulé

Apports théoriques et mises en situation:

Qu'est-ce que le document unique ? (rappel de la législation)

Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation selon les activités concernées

Mesures et préconisations à mettre en place pour éviter ou diminuer ces risques

Comment le réaliser (méthodologie, évaluation...)?

Pourquoi est-il préférable de le réaliser « soi-même »

* En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Côtes d'Armor

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 25/03/2019

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 0€

Non agricole 0€

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Cédric Bernard

agriculturepaysanne@wanadoo.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000

Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41

Fax. 02.96.94.16.28

repas partagé

Dates, lieux et intervenants

01 avr 2019

09:30 - 17:30 (7hrs)

Les rues Dolos

22230 Laurenan

Gildas Griveau

Conseiller sécurité MSA Armorique

Co-organisateur(s)

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))